

SOMMAIRE

- **Salaires : Selon l'Apec, un cadre sur deux a été augmenté en 2008**
- **EADS : La CGT Airbus appelle à « un changement de cap industriel et social »**
- **Dénonciation au travail sur Internet : La justice française va trancher**
- **Salaires : Appel à la grève à la Société générale**
- **Arrêt maladie : Les députés UMP à l'offensive**
- **Hôpitaux : La loi Bachelot fait place nette pour le privé lucratif**
- **Egalité hommes-femmes : Négociations en novembre**
- **Rapport de l'OFCE : Risque de croissance « précaire » en France**
- **Revenus des grands patrons : Pas toujours justifiés par leurs résultats financiers**
- **Etats-Unis : 55 % des ménages ne pourront prendre leur retraite à 65 ans**
- **Débat : Refonder une politique industrielle**

ÉDITO

HARCÈLEMENT ET VIOLENCE AU TRAVAIL LE PATRONAT RESTE DANS LE DÉNI



Syndicats et patronat ont entamé, jeudi 29 octobre, une négociation sur le harcèlement et la violence au travail. Les représentants des salariés ont demandé, d'entrée de jeu, que les modes de management et d'organisation du travail soient considérés comme pouvant être responsables de ces phénomènes. Le harcèlement et la violence au travail sont deux risques psychosociaux qui touchent chacun quelque 5 % des travailleurs européens, selon une enquête européenne de 2005. L'objet de la négociation est la transposition d'un accord européen sur le harcèlement signé en avril 2007. Celui-ci énumère les formes que peuvent prendre harcèlement et violence au travail : physiques, psychologiques ou sexuelles, événements isolés ou plus systématiques, provenant de collègues, de supérieurs hiérarchiques ou de clients, de patients, etc. Tous les syndicats ont évoqué, à la sortie de cette première séance, la nécessité d'améliorer l'accord, en inté-

grant notamment l'idée que le harcèlement et la violence au travail pouvaient aussi découler du management et de l'organisation du travail. Mais le patronat, dans une déclaration liminaire lue en séance, a clairement indiqué qu'il fallait « *distinguer le harcèlement moral de certaines formes de management qui peuvent conduire les salariés à percevoir les directives de leurs supérieurs comme des contraintes exagérées* » mais « *dont l'objet n'est pas d'atteindre moralement le salarié* ». Fidèle à sa ligne de conduite au sein des entreprises, le patronat est dans le déni total de ses responsabilités. Il fait porter au salarié la responsabilité de son incapacité à endurer, à comprendre ou à accepter. Finalement, le harcèlement, quand il existe aux yeux du patronat, n'est qu'une dérive. Lorsque l'on regarde l'excellent documentaire *La Mise à mort du travail*, diffusé par France 3

la semaine passée, on peut sérieusement douter et s'insurger contre un tel déni. Notamment le troublant passage de ces jeunes étudiants belges en management qui assistent à la consultation du docteur Marie Pezé à l'hôpital de Nanterre. Ils réalisent que la souffrance d'une patiente reçue à la consultation résulte de mécanismes de pression qui leur sont enseignés.

« *Etre cadre aujourd'hui consiste de plus en plus à être le porteur et le garant de l'idéologie patronale, à jouer le rôle que les directions d'entreprises tentent de nous imposer, à nous sentir responsables, et sans conditions, de la mise en œuvre de directives imposées* », affirme l'Ugict dans le préambule d'une « Charte pour l'encadrement » que la CGT des cadres et technicien-ne-s met en débat. Elle s'inscrit dans nos propositions pour promouvoir un autre mode de management dont le besoin se fait plus que jamais sentir.

LIEN VERS LA CHARTE

< www.ugict.cgt.fr/joomla/index.php?option=com_content&view=article&id=1839:une-charte-pour-lencadrement&catid=63:vie-syndicale-&Itemid=138 >

Salaires Selon l'Apec, un cadre sur deux a été augmenté en 2008



Selon une enquête de l'Association pour l'emploi des cadres (Apec), publiée mercredi 28 octobre, plus de la moitié des cadres (51 %) auraient bénéficié, en 2008, d'une augmentation de salaire. Mais l'Association pour l'emploi des cadres relève que, parmi ceux-ci, huit sur dix ont bénéficié d'une augmentation individuelle et quatre sur dix ont été augmentés à la suite d'une mesure collective. Un cadre sur quatre a bénéficié d'une hausse individuelle et d'une augmentation collective. Plus l'entreprise est grande, plus la part des cadres augmentés s'accroît : 32 % des cadres d'entreprises de moins de 20 salariés ont eu une augmentation, contre 61 % dans les entreprises de 5 000 salariés et plus.

Dans l'ensemble, les cadres ne sont guère optimistes sur les perspectives de leur rémunération dans les trois à cinq ans qui viennent : 29 % seulement les jugent « *plutôt intéressantes* » et 3 % « *très intéressantes* », des chiffres identiques à l'enquête sur l'année 2007.

EADS La CGT Airbus appelle à « un changement de cap industriel et social »

La CGT d'Airbus et la Fédération CGT de la métallurgie ont appelé, mercredi, à un « *changement de cap industriel et social* », pour enrayer la démotivation des personnels du constructeur aéronautique, mise en avant par une récente enquête réalisée à la demande de la direction. Selon la CGT, parmi les salariés ayant participé à l'étude (70 % du groupe), 80 % des cadres et 90 % au niveau global ne se sentent pas impliqués dans leur travail.

Dans le quotidien *Les Echos*, le Pdg d'EADS, Louis Gallois, avait qualifié les résultats de cette enquête de « *messages forts* » et avait assuré les avoir « *entendus* ».

« *Ce climat d'insatisfaction vient de loin* », affirme la CGT, qui pointe des « *plans successifs de restructuration, définis uniquement par des impératifs de gains financiers* ». « *Le salarié est un poids, un coût qu'il faut sans cesse alléger* », déplore le syndicat.

La CGT d'Airbus et la Fédération de la métallurgie dénoncent des objectifs « *purement financiers et complètement abstraits* » et une organisation spatiale en « *open space* » qu'elle qualifie de « *véritable aberration* ».

Elle questionne « *des méthodes de management basées sur la réduction des temps (pauses, etc.), des coûts (achats, rémunérations) et des effectifs associées à une culpabilisation permanente du salarié et une mise à l'index des maillons faibles* ».



Dénonciation au travail sur Internet La justice française va trancher



Le juge des référés du tribunal de grande instance de Caen dira, le 5 novembre, si une société américaine doit suspendre la possibilité pour les salariés de ses usines françaises de dénoncer leurs collègues via le site Internet <www.ethics-point.com>. Cette voie de justice a été mise en œuvre par le comité d'entreprise (CE) du fabricant de prothèses Benoist Girard, filiale de la société américaine Stryker. A l'audience, en septembre, maître Brand, l'avocate du CE, avait dénoncé « *un dispositif mondial de délation en 45 langues* ». « *Nous avons espoir de transposer le modèle français aux Etats-Unis et non l'inverse* », avait-elle conclu. Sur le site, en prétendant se situer en Irlande, on peut remplir anonymement ou pas un questionnaire avec, par exemple, une rubrique « *Abus de stupéfiants* », avec la question : « *Quels sont les produits dont il est question ?* » et une sélection proposée à la rubrique « *Médicaments sur ordonnance* ». Et, avec des rubriques comme « *Autres* », « *on peut dire tout et n'importe quoi. Ce sont des oui-dire. Et la personne intéressée, sur qui l'on envoie le rapport, n'est absolument pas prévenue* », a ajouté maître Brand.

Salaires Appel à la grève à la Société générale

Cinq syndicats de la Société générale ont annoncé, vendredi 30 octobre, interrompre les négociations salariales et appeler à la grève le 24 novembre à la suite de propositions de la direction qu'ils jugent insuffisantes. Dans un communiqué, l'intersyndicale CFDT-CFTC-CGT-FO-SNB/CGC explique qu'elle « demande l'intégration de la prime versée début 2009 dans le salaire, soit environ 2 % d'augmentation, mais la direction générale s'est livrée à une véritable provocation en faisant une proposition salariale ridicule pour 2010 de 0,7 % ». « La direction générale préfère réserver toutes ses attentions aux marchés, à elle-même et à quelques gros bonus », poursuit le communiqué. Pour l'intersyndicale, la direction dit aux salariés : « Il faut serrer les boulons. » Et aux marchés, elle adresse « des communiqués triomphants sur le succès de l'augmentation de capital et le remboursement de l'Etat ».



Arrêt maladie Les députés UMP à l'offensive



L'examen du projet de budget de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2010 a été l'occasion, pour les députés UMP, de monter à l'assaut de la protection des salariés. C'est ainsi que le député UMP Dominique Tian a déposé, vendredi, un amendement proposant de faire « télétravailler » les salariés en arrêt de travail. « Certains salariés se trouvant en arrêt de travail demeurent en effet pleinement en mesure d'effectuer certains types de travaux », assure le député. De son côté, le rapporteur général du PLFSS, Yves Bur (UMP), demandait que le premier jour de carence des arrêts maladie soit à la charge des salariés pour éviter des abus, car il risquait « d'aggraver la situation des salariés les plus fragiles ».

Celui-ci a retiré son amendement qui a alors été repris par Dominique Tian. Cette nouvelle charge fait suite à celle du porte-parole de l'UMP, Frédéric Lefebvre, qui avait déposé un amendement en ce sens lors de l'examen en commission du texte sur le prêt de main-d'œuvre, sur fond de hausse du chômage. Il avait ensuite retiré cet amendement, désavoué par le gouvernement, sous la pression des syndicats et de l'opinion ainsi que des députés de gauche.

Hôpitaux La loi Bachelot fait place nette pour le privé lucratif

Les travaux pratiques de la loi Bachelot ne laissent planer aucun doute sur les intentions du gouvernement d'amplifier les restructurations du tissu hospitalier public au profit du seul secteur privé. En effet, trois mois après le vote de la loi « Hôpital, patients, santé et territoires », dont l'objectif affiché était de réorganiser l'offre de soins, un projet d'arrêté est annoncé qui se traduirait par la fermeture de 182 sites chirurgicaux sur l'ensemble du territoire. Mais « Qui décide et sur quelles bases ? » interrogent la CGT et sa Fédération de la santé et de l'action sociale.

Aucune étude fiable n'existe aujourd'hui pour fixer un seuil à 1 500 séjours afin d'autoriser une activité chirurgicale. La CGT rappelle en effet que « la sécurité ne repose pas sur le nombre d'actes réalisés par site mais sur le nombre d'actes par chirurgien. Le véritable objectif de cette mesure est de tuer la chirurgie publique et d'offrir au privé commercial un monopole sur ce secteur très rentable de l'activité hospitalière. L'enjeu est de taille car, pour la première fois en 2008, la part de marché de la chirurgie des cliniques commerciales s'est tassée car les patients ne peuvent plus payer et reviennent, quand ils le peuvent, vers les hôpitaux publics. Il s'agit donc de faire place nette pour que le business puisse continuer ».



Egalité hommes-femmes *Négociations en novembre*

Des négociations sur l'égalité professionnelle et salariale hommes-femmes doivent s'ouvrir en novembre. Elles devraient, selon les dernières déclarations du ministre du Travail, Xavier Darcos, aboutir à un texte de loi. Selon lui, la situation actuelle, en termes notamment d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, est « *inacceptable* ». Véritable serpent de mer, l'égalité salariale entre les hommes et les femmes a fait l'objet de plusieurs lois depuis 1972, toutes réaffirmant le principe « *à travail égal, salaire égal* ». Selon un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales, dans les entreprises de dix salariés et plus, la rémunération brute totale moyenne des femmes était inférieure de 27 % à celle des hommes en 2006.



Rapport de l'OFCE *Risque de croissance « précaire » en France*



La France risque de connaître une « *croissance précaire* » en 2010, marquée par une aggravation du chômage et un tassement de la consommation des ménages, estime l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) dans ses prévisions publiées lundi dernier. Les conditions d'une « *reprise solide* » ne semblent pas réunies en l'absence de « *relais* » dans la demande interne, a commenté Eric Heyer, expert de l'OFCE, lors d'une conférence de presse.

La consommation des ménages devrait se tasser sous l'effet de l'arrêt des coups de pouce du plan de relance (prime à la casse, etc.) et d'une hausse attendue mais modérée des prix qui rognera le pouvoir d'achat, selon

l'étude. Le revenu des ménages sera surtout affecté par la flambée du taux de chômage qui devrait atteindre 10,6 % de la population active à la fin 2010 contre 7,8 % à la fin 2008, soit « *la plus forte progression observée au cours des vingt-cinq dernières années* », selon l'institut. Sept cent mille emplois marchands devraient être détruits l'an prochain, d'après cette étude.

« *Le plus dur est devant nous* » concernant l'emploi, a commenté Jean-Paul Fitoussi, le président de l'OFCE. « *On commet une indignité [vis-à-vis des chômeurs – NDLR] en affirmant qu'on est sorti de la crise.* »

Revenus des grands patrons *Pas toujours justifiés par leurs résultats financiers*



Si les revenus des grands patrons français ont reculé en 2008, ils restent à des niveaux records en Europe et ne sont pas toujours justifiés par leurs performances à la tête des entreprises. C'est ce qu'indique une étude réalisée pour *Capital* par le cabinet d'études financières PrimeView. Celle-ci compare l'évolution respective des rémunérations (comprenant le salaire variable et les plus-values sur les stock-options) des 65 dirigeants français les mieux payés et de leurs performances. Ces dernières sont évaluées sur la période 2005-2008 selon cinq critères : la croissance des bénéfices par action et leur régularité, la rentabilité financière, l'évolution du cours de Bourse et la variation de la marge brute. Il en ressort que, pour les 59 d'entre eux pour les-

quels une comparaison est possible, près d'un sur quatre a un « *salaire élevé par rapport à ses performances* », tandis que la moitié « *mérite son salaire* » et qu'un quart « *mérite une augmentation* » au vu de ses performances. Reste que ces critères sont purement financiers et ne reflètent ni la politique sociale et salariale, ni le niveau d'investissement dans la recherche et développement. Les performances retenues par cette étude sont même totalement incompatibles avec les intérêts des salariés, puisque seules les performances financières sont appréciées.



Etats-Unis

55 % des ménages ne pourront prendre leur retraite à 65 ans

Voilà une étude américaine qui devrait faire réfléchir les tenants de la retraite par capitalisation. En effet, une étude du Center for Retirement Research indique que « l'effet conjugué de la baisse des actifs immobiliers et boursiers et de la baisse des taux d'intérêt a conduit à une augmentation à 51 % du nombre de foyers qui risquent de ne pas pouvoir prendre leur retraite à 65 ans », alors qu'il y a seulement cinq ans, en 2004, ils étaient 43 % dans ce cas, selon une étude américaine récente. La majorité des actifs américains cotisent désormais pour une retraite placée en Bourse par l'intermédiaire des plans dits 401k ; or ces ressources ont subi le choc de la crise financière. En conséquence, les ressources moyennes que procure à un ménage américain approchant de la retraite son plan 401k se montent à seulement 78 000 dollars (52 946 euros).

Débat **Refonder une politique industrielle**

Dans le cadre des initiatives de la CGT sur la politique industrielle et dans la perspective des états généraux de l'industrie convoqués par le gouvernement, l'Ugict-CGT organise une rencontre-débat avec une centaine d'ingénieurs, cadres, chercheurs, techniciens, mardi 10 novembre 2009, de 9 heures à 16 heures 30 (accueil : 8 h 30) à l'Usine, 379, avenue du Président-Wilson, 93210 La Plaine Saint-Denis.

Le débat s'articulera autour de deux tables rondes.

Le matin :

« Quel avenir de l'industrie en France ?
» • Etat des lieux et évolutions.
» • Qu'entendre par "politique industrielle" ? Rôle de l'Etat, outils publics d'intervention, rapports grands groupes et sous-traitants, orientations stratégiques... »



Participants :

- Olivier Marembaud, rapporteur de la saisine « Politique industrielle » au CESE.
- Cyrille du Peloux, directeur chez Veolia.
- Gilles Le Blanc, économiste.
- Jean-Christophe Le Duigou, secrétaire confédéral de la CGT.

L'après-midi :

« Compétitivité industrielle et emplois qualifiés :

- » • Développement durable de

l'industrie et compétitivité, est-ce conciliable ?

» • Quelle conception de l'innovation promouvoir, quels rôle et moyens pour l'encadrement ? »

Participants :

- Pierre Mongin, président de la RATP.
- Pierre-Alexandre Teulié, ancien responsable Industrie et Emploi au ministère, secrétaire général de Carrefour.
- Pierre Lamblin, directeur Etudes & Recherche Apec.
- Marie-José Kotlicki, secrétaire générale de l'Ugict-CGT.